

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Évaluer avec la cliente la date des dernières menstruations.
- Préciser le type de contraception utilisé et les raisons possibles d'un échec de celle-ci.
- Évaluer le risque d'ITSS associé.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Procéder à un test B-HCG urinaire.
- Si positif, suggérer de rencontrer le médecin et/ou référer selon le désir de la cliente, soit au centre de planning familial régional ou à un intervenant psychosocial pour l'aide à la prise de décision.
- Si négatif, réévaluer l'indication de contraception avec la cliente.
- Appliquer l'ordonnance collective OC-M-E2 « Initiation à la contraception orale » ou OC-M-E3 « Dépannage de contraceptifs oraux », si indiqué.